

CONDITIONS GENERALES

(Mises à jour le 7 juillet 2023)

Article 1. Définitions

Les termes ci-après, lorsqu'ils sont précédés d'une majuscule, ont pour les présentes conditions générales, le sens qui est défini ci-dessous.

Client : désigne un client concluant un contrat avec PIX'N COM en vue de la réalisation d'une ou plusieurs Prestations. Le client peut être un professionnel ou un non-professionnel, au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation. *Certaines dispositions des présentes Conditions Générales peuvent être spécifiques à l'une ou l'autre des catégories de clients, ce qui fait dans ce cas l'objet d'une mention particulière dans la clause concernée.*

Conditions Générales : désigne les présentes conditions générales de prestations de services.

Contrat : désigne le contrat relatif à la réalisation des Prestations par PIX'N COM au profit du Client, formé par les Conditions Générales et le Devis acceptés par le Client et par PIX'N COM.

Devis : désigne la proposition commerciale établie par PIX'N COM et soumise à l'accord du Client en vue de la conclusion du Contrat.

PIX'N COM : désigne N° Siret 38292619400053

Partie : désigne le Client ou PIX'N COM. Lorsque le terme est utilisé au pluriel, cela désigne les deux.

Prestation(s) : désigne une ou plusieurs prestations commandées par le Client auprès de PIX'N COM dans les domaines décrits à l'Article 2.1 et faisant l'objet du Contrat.

Recette : désigne l'opération de réception, par le Client, des Prestations de développement de sites Internet réalisées par PIX'N COM.

Article 2. Dispositions générales

2.1 Objet des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir :

- Les modalités selon lesquelles le Client conclut un Contrat avec PIX'N COM en vue de la réalisation d'une ou plusieurs Prestations pouvant consister en des prestations de services de développement de sites Internet (« vitrine » et/ou « marchands ») et/ou de graphisme (réalisation de chartes graphiques, logos...) et/ou de *community management* et/ou de création de supports de communication (à l'exclusion de leur fabrication), ces prestations étant réalisées en fonction d'un cahier des charges défini par le Client (souhaits, budget...);
- Les modalités selon lesquelles PIX'N COM réalise la Prestation commandée par le Client ;
- Les droits et obligations de chacune des Parties dans le cadre du Contrat.

2.2 Capacité du Client

Le Client déclare avoir la capacité juridique de conclure un Contrat.

2.3 Acceptation des Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de plein droit à l'ensemble des Prestations réalisées par PIX'N COM à destination de ses Clients, sous réserve des dispositions dérogatoires acceptées par les Parties notamment dans le Devis, avant de conclure un Contrat.

Elles sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avec le Devis, avant la conclusion d'un Contrat.

A ce titre, le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du Contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations nécessaires à sa bonne information.

Le Contrat ne peut être formé que par l'acceptation, par le Client et PIX'N COM, des Conditions Générales et du Devis, à l'exclusion de tout autre document tels que prospectus, catalogues, pages de présentation sur le site internet de PIX'N COM, qui n'ont qu'une valeur indicative, non contractuelle.

Aucune condition particulière ou condition générale d'achat ne peut, sauf acceptation expresse et écrite de PIX'N COM, prévaloir sur les Conditions Générales. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à PIX'N COM, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2.4 Dispositions applicables

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées sans réserve, sous réserve néanmoins des dispositions dérogatoires acceptées par les Parties notamment dans le Devis, avant de conclure un Contrat.

Les relations avec le Client sont dès lors régies par les Conditions Générales et le Devis acceptés par le Client.

En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales et/ou le Devis et/ou le cahier des charges d'un appel d'offre privé ou public, les dispositions du Devis prévaudront sur celles des Conditions Générales, qui prévaudront elles-mêmes sur celles du cahier des charges.

Le fait que PIX'N COM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2.5 Modification des Conditions Générales

Les Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment.

En cas de modification des Conditions Générales, les Conditions Générales applicables sont celles acceptées par le Client.

2.6 Nullité d'une disposition contractuelle

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

Article 3. Conclusion du Contrat

3.1 Etablissement d'un Devis

La Prestation attendue par le Client donne lieu à l'établissement d'un Devis, décrivant notamment :

- la nature des Prestations proposées, ce qui découle d'une phase préalable de recueil du Cahier des Charges par PIX'N COM auprès du Client ;
- leur caractère récurrent ou non ;
- le prix de la Prestation proposée ;
- et le cas échéant le délai estimatif de réalisation des Prestations.

Le Devis peut être communiqué au Client par courriel ou remise en mains propres à l'occasion d'un rendez-vous de présentation.

3.2 Durée de validité du Devis

Le Devis mentionne expressément la durée de sa validité permettant son acceptation par le Client. A défaut d'acceptation dans ce délai, le Devis sera considéré comme caduc.

A défaut de précision contraire, le Devis est valable pour une durée d'un (1) mois.

Si avant l'acceptation des termes du Devis, le Client y apporte des modifications, PIX'N COM se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre de Prestation.

3.3 Conclusion du Contrat

Le Client doit prendre connaissance des termes des Conditions Générales et les accepter au plus tard lors de l'acceptation du Devis et de la confirmation par ses soins de la commande de la Prestation.

Pour que le Contrat soit valablement conclu, le Client doit retourner à PIX'N COM, un exemplaire du Devis et des Conditions Générales datés et signés par ses soins et payer le montant de l'acompte indiqué sur le Devis s'il en est prévu un.

A compter de la date d'accusé de réception du Contrat par PIX'N COM et, le cas échéant, d'encaissement effectif de l'acompte prévu sur le Devis, le Contrat est conclu de manière irrévocable.

3.4 Modification / annulation du Contrat à la demande du Client

Toute demande de modification ou d'annulation du Contrat devra être notifiée par écrit par le Client à PIX'N COM, étant précisé qu'hormis les cas d'ouverture du droit de rétractation prévu à l'article 4 ci-après, la modification / annulation demandée par le Client restera soumise à une acceptation expresse par écrit par PIX'N COM, qui ne peut aucunement être tenue de l'accepter.

En cas d'annulation demandée par le Client et acceptée par PIX'N COM, PIX'N COM pourra décider de conserver tout ou partie du montant de l'acompte versé par le Client.

Article 4. Droit de rétractation

4.1 Principe d'absence de droit de rétractation

Hormis le cas visé par les dispositions de l'article L.221-3 du Code de commerce (cf. §4.2 ci-après), le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation.

4.2 Exception : cas visé par l'article L.221-3 du Code de commerce

Il est rappelé au Client que le cas visé par les dispositions de l'article L.221-3 du Code de commerce est celui d'un contrat qui serait « conclu hors établissement entre deux professionnels dès lors que l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq ».

Dans cette hypothèse, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation du Contrat.

Ce délai de quatorze (14) jours court à compter de la date de conclusion du Contrat.

Le droit de rétractation peut être exercé par le Client, à l'aide du formulaire de rétractation dont un modèle figure en **Annexe 1** des Conditions Générales. Tout autre mode de déclaration de rétractation est toutefois accepté, à condition d'être dénué d'ambiguïté et d'exprimer la volonté du Client de se rétracter.

Le remboursement des sommes éventuellement versées par le Client sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception, par PIX'N COM, de la notification de rétractation adressée par le Client.

Article 5. Durée du Contrat

Le Contrat est conclu :

1. En ce qui concerne les Prestations ponctuelles, pour la durée correspondant à la réalisation de la Prestation ;
2. En ce qui concerne les Prestations récurrentes, pour une durée déterminée mentionnée sur le Devis ou, à défaut de mention sur le Devis, fixée à un (1) an à compter de la date de conclusion du Contrat.

Le Contrat se renouvellera ensuite par tacite reconduction par périodes égales à la période initiale (égales à celles prévues sur le Devis ou, à défaut, à un (1) an), à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des Parties effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis d'au moins trois (3) mois avant la date anniversaire du Contrat.

Les clauses du Contrat dont l'effet est prévu pour se poursuivre après son expiration resteront en vigueur pour la durée prévue pour l'exécution de ces clauses.

Article 6. Prix et conditions de paiement

6.1 Détermination du prix

Le prix de la Prestation est détaillé sur le Devis. Il est indiqué en euros et fait apparaître le montant H.T., le montant de la TVA avec le taux applicable et le montant TTC.

Tout changement de taux de TVA sera répercuté automatiquement sur le prix de la Prestation.

6.2 Conditions de paiement

La facturation de la Prestation intervient à l'échéance fixée sur le Devis. Les factures sont transmises uniquement par voie électronique au Client, ce que ce dernier accepte expressément.

Sauf délai de paiement contraire mentionné sur le Devis, le paiement doit intervenir comptant, à réception de la facture.

Le Devis peut prévoir le versement d'un acompte par le Client. Dans ce cas et comme cela est prévu à l'article 3.3 ci-avant, le Contrat n'est pas définitivement conclu tant que l'acompte n'est pas effectivement payé par le Client.

Les paiements peuvent être réalisés par chèque ou virement bancaire.

Il est précisé que dans tous les cas où le règlement par chèque est autorisé, le paiement est considéré comme effectivement réalisé à compter de la date de bon encaissement effectif du chèque par PIX'N COM, la simple remise du chèque n'ayant donc pas la valeur d'un règlement à elle seule.

La monnaie de paiement est l'euro.

A défaut de mention contraire sur le Devis, aucun escompte n'est pratiqué par PIX'N COM pour paiement comptant ou anticipé.

En aucun cas, les paiements qui sont dus à PIX'N COM ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de PIX'N COM. Tout paiement qui est fait à PIX'N COM s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

6.3 Pénalités pour retard de paiement (UNIQUEMENT POUR LES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS PROFESSIONNELS)

En cas de retard de paiement, le montant hors taxe des factures sera majoré, de plein droit, à titre de pénalité d'une somme calculée sur la base de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, PIX'N COM pourra en outre demander une indemnisation complémentaire, sur justification, au besoin par voie judiciaire.

Les pénalités de retard visées ci-avant sont encourues lorsque les sommes sont versées au-delà des échéances prévues.

A défaut de paiement d'un seul terme à son échéance exacte et conformément aux stipulations de l'article 14 des présentes, le Contrat pourra être suspendu ou résilié de plein droit, si bon semble à PIX'N COM, sans préjudice de tous dépens et dommages et intérêts.

Article 7. Exécution de la Prestation et obligations des Parties

7.1 Conditions d'exécution

PIX'N COM met en place l'organisation matérielle et les moyens nécessaires à la bonne exécution de la Prestation qui lui est confiée, dans les délais convenus sous réserve de ce qui est prévu aux articles 7.2 et 12 ci-après.

La Prestation est principalement réalisée dans les locaux de PIX'N COM mais peut nécessiter des déplacements chez le Client ou chez des tiers expressément désignés par le Client.

Les éléments devant être remis au Client dans le cadre de la Prestation sont définis limitativement sur le Devis.

Sauf mention contraire sur le Devis, la Prestation est limitée à la production par PIX'N COM des éléments détaillés sur le Devis. Cette production ne peut donner lieu ensuite qu'à deux (2) demandes de modifications en ce qui concerne les aspects graphiques et visuels. En revanche, en ce qui concerne les aspects fonctionnels, ceux-ci ayant été définis dans le Devis qui a été établi en conséquence, aucune demande de modification ne peut intervenir, ce en application des dispositions de l'article 3.4 ci-avant.

7.2 Obligations à la charge du Client

Dans le cadre de la réalisation de la Prestation, le Client s'engage :

- A collaborer pleinement avec PIX'N COM, notamment en lui transmettant toutes les pièces et informations nécessaires pour la bonne exécution de la Prestation, à la demande de PIX'N COM et dans les délais définis avec PIX'N COM ;
- A mettre à la disposition de PIX'N COM un interlocuteur disposant des compétences et de la disponibilité nécessaire pour assurer la transmission des pièces et informations, mais aussi des habilitations internes nécessaires à la collecte et à la transmission desdites pièces et informations ;
- Dans le cas où l'exécution de la Prestation nécessiterait pour les équipes de PIX'N COM, un accès aux locaux du Client, à faire le nécessaire afin que l'accès à ses locaux soit rendu possible pour les équipes de PIX'N COM. A ce sujet, le Client fera notamment, le cas échéant, le nécessaire auprès de son service de sécurité afin que les personnels du Prestataire disposent bien de toutes les autorisations d'accès et des justificatifs correspondants (badges...) et qu'ils ne soient, d'une manière générale, pas entravés par des restrictions de circulation de quelque nature que ce soit ;

- Dans le cas où la Prestation nécessiterait pour PIX'N COM de collecter des pièces et informations auprès de tiers, à faire le nécessaire auprès desdits tiers pour que ces pièces et informations soient effectivement fournis à PIX'N COM, soit directement par le tiers, soit par l'intermédiaire du Client ;
- A procéder au paiement de la Prestation aux échéances définies sur le Devis.

A ce sujet, l'attention du Client est attirée sur le fait que la Prestation réalisée par PIX'N COM présente nécessairement un caractère subjectif. En conséquence, les arguments subjectifs invoqués par le Client (tels que, par exemple, le fait que le projet présenté par PIX'N COM ne serait pas au goût du Client) ne peuvent en aucun cas justifier une demande de la part du Client visant à recommencer la Prestation sans aucune facturation complémentaire et/ou à ne pas payer la Prestation.

D'une manière générale, le Client s'engage à transmettre, en temps utile à PIX'N COM, toutes les informations et tous les éléments nécessaires à la parfaite exécution de la Prestation.

Le non-respect par le Client de l'une ou l'autre de ses obligations prévues aux termes du Contrat peut entraîner un décalage dans la réalisation de la Prestation, voire la suspension ou la résiliation de plein droit du Contrat, si bon semble à PIX'N COM, conformément aux stipulations de l'article 14 des présentes, et ce sans préjudice de tous dépens et dommages et intérêts.

Article 8. Recettage de la Prestation

8.1 Recettage pour le développement de sites Internet

La Recette a pour but de vérifier la conformité des développements réalisés par PIX'N COM, par rapport au cahier des charges défini par le Client. Elle est menée à la fin de la réalisation des Prestations.

L'objectif de cette procédure de Recette est de vérifier la conformité de l'ensemble de la Prestation de développement du site Internet par rapport aux spécifications résultant du cahier des charges défini par le Client, dans son environnement de production de service régulier, dans les conditions réelles d'exploitation.

La procédure de Recette se déroule de la manière suivante :

- Le site soumis à la Recette peut faire l'objet d'une présentation par PIX'N COM, lors d'un rendez-vous organisé dans ses locaux ou dans les locaux du Client ;
- PIX'N COM ouvrira au profit du Client, un accès au site Internet pendant une durée de dix (10) jours, afin que le Client puisse le tester et faire part de ses réserves éventuelles.

La transmission des réserves par le Client à PIX'N COM devra obligatoirement intervenir par écrit et être réalisée conformément à la méthode décrite en annexe (**Annexe 2**) ;

- A compter de la date de transmission des réserves, PIX'N COM disposera d'un délai de quinze (15) jours pour procéder à leur levée ;
- Dans le cas où des réserves seraient formulées, la constatation de leur levée définitive donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de Recette. A partir de la date de signature du procès-verbal de Recette, la Prestation sera considérée comme définitivement validée et plus aucune réserve, ni aucune demande de modification ne peut être émise par le Client à ce sujet ;
- L'absence de réserve formulée par le Client dans le délai de 10 jours prévu ci-avant vaudra recette définitive de la Prestation ;
- A défaut de réserves formulées par le Client dans le délai de dix (10) jours prévu ci-avant ou, dans le cas où des réserves seraient formulées, en contrepartie de la signature du procès-verbal de Recette, PIX'N COM remettra au Client, au titre de la Prestation, les éléments suivants, savoir :
 - o Les codes sources, sauf si la Prestation est accompagnée de la conclusion par le Client d'un contrat de maintenance auprès de PIX'N COM, auquel cas la remise des codes sources sera différée à la cessation du contrat de maintenance et de ses éventuels renouvellements ;
 - o La documentation.

A partir de cette même date de signature du procès-verbal de Recette, PIX'N COM remettra en outre au Client, l'ensemble des accès lui permettant d'accéder intégralement au site Internet objet de la Prestation.

8.2 Recettage pour les créations graphiques et de supports de communication

Pour chaque Prestation consistant en une prestation de création graphique ou de création d'un support de communication, la procédure de Recette est la suivante :

- PIX'N COM réalise une maquette et la soumet pour validation au Client, sous la forme d'un Bon à Tirer (BàT), transmis par courriel au Client au format PDF ;
- A compter de la réception de ce Bon à tirer, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire part de ses observations éventuelles à PIX'N COM, par courriel ;
- La validation écrite par le Client de la maquette proposée par PIX'N COM, après aménagement éventuel suite aux observations du Client (dans la limite de deux (2) allers-retours avec le Client), ou l'absence d'observations de la part de ce dernier dans le délai de sept (7) jours susvisé, vaut validation définitive de la maquette par le Client qui pourra ensuite se charger de l'adresser directement à l'imprimeur de son choix, ou mandater PIX'N COM à cet effet, le choix étant opéré sur le Devis.

Article 9. Hébergement

Sauf à ce que la Prestation de conception d'un site Internet, objet du Contrat, soit accompagnée de la conclusion par le Client d'un contrat de maintenance auprès de PIX'N COM, le Client est informé que PIX'N COM n'assure pas de prestation d'hébergement de sites Internet.

A la demande du Client, PIX'N COM peut émettre des propositions de noms d'hébergeurs que le Client reste en toute état de cause libre de consulter et avec lesquels il reste libre de contracter, au besoin en mandatant PIX'N COM à cet effet pour contracter en leur nom.

Dans le cas où le Client contracterait avec un hébergeur, ce dernier demeure responsable de l'intégralité de sa prestation, sans recours contre PIX'N COM, y compris dans l'hypothèse où le nom de l'hébergeur aurait été communiqué au Client par PIX'N COM.

Par exception, dans le cas où la Prestation de conception d'un site Internet, objet du Contrat, est accompagnée de la conclusion par le Client d'un contrat de maintenance auprès de PIX'N COM, le contrat de maintenance pourra inclure une prestation d'hébergement, qui sera alors souscrite directement par PIX'N COM en son propre nom auprès d'un hébergeur, selon des caractéristiques prévues dans le cadre du contrat de maintenance.

Article 10. Prestations de communication digitale

Dans le cas où la Prestation objet du Contrat inclurait la réalisation par PIX'N COM de prestations de communication digitale ou de *community management* (ci-après dénommée les « Prestations de Communication »), le contenu de ces prestations sera détaillé sur le Devis.

Pour chaque annonce, publicité ou campagne d'e-mailing (ci-après dénommée « Communication »), la procédure de création sera la suivante :

- Le Client transmet le contenu textuel et/ou visuel (photographies et/ou vidéos) de la Communication à PIX'N COM ;
- PIX'N COM réalise une maquette de la Communication et la soumet pour validation au Client ;
- Le Client dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire part de ses observations éventuelles à PIX'N COM, par courriel ;
- La validation écrite (par courriel) par le Client de la maquette proposée par PIX'N COM, après aménagement éventuel suite aux observations du Client, ou l'absence d'observations de la part de cette dernière dans le délai de sept (7) jours susvisé, vaut :
 - o validation définitive de la communication ;
 - o et, si la mission de publication est prévue dans le Contrat, ordre pour PIX'N COM de publier le contenu validé. Dans ce cas, le Client s'engage à fournir à PIX'N COM l'ensemble des informations nécessaires (et notamment les identifiants et mots de passe) afin de permettre à PIX'N COM d'accéder au(x) compte(s) du Client sur les réseaux sociaux concernés et de procéder à la publication de la Communication.

PIX'N COM n'est pas responsable du contenu transmis par le Client, ni de l'impact de la Prestation de Communication pour le Client, notamment sur le plan commercial. En tout état de cause, PIX'N COM se réserve la possibilité de refuser de créer une Communication dont le contenu serait, directement ou indirectement et en tout ou partie, illicite, blasphématoire, raciste, xénophobe, discriminatoire, insultant, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Le Client est par ailleurs alerté sur le fait que PIX'N COM ne dispose d'aucun moyen qui permettrait de contrôler le processus de référencement naturel des sites internet, et qu'il lui est très vivement recommandé par PIX'N COM de se rapprocher d'un spécialiste (rédacteur SEO et SEA) s'il souhaite optimiser son référencement.

Le Client est en outre tenu de s'assurer qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus qu'il souhaite diffuser dans le cadre de la Prestation de Communication, et que ces contenus ne contreviennent pas aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

Les droits de propriété intellectuelle le cas échéant créés par PIX'N COM à l'occasion de ces Prestations de Communication sont transférés au Client, sous réserve du complet paiement de ces prestations. Le prix convenu pour les Prestations de Communication inclut cette cession des droits d'auteur.

Le Prix des Prestations de Communication est détaillé sur le Devis.

L'attention du Client est attirée sur le fait que :

- le prix des Prestations de Communication n'inclut pas les achats de mots-clés et d'espaces publicitaires, dont le budget que souhaite allouer le Client à ce sujet est défini par le Client dans le cadre du Devis..

- le budget alloué à ces achats de mots-clés et d'espaces publicitaires peut avoir une incidence sur le résultat, mais sans toutefois qu'un résultat commercial quelconque puisse être garanti.

Dans le cadre de l'achat d'espaces publicitaires auprès de réseaux (Facebook / Instagram...) et de l'achat de mots-clés auprès de moteurs de recherche (Google...), le Client donne mandat à PIX'N COM d'acheter lesdits espaces et mots-clés, au nom et pour le compte du Client, conformément aux cibles, mots-clés et objectifs publicitaires définis par le Client et dans la limite du budget accepté par ce dernier.

PIX'N COM paiera, au nom et pour le compte du Client, les achats de de mots-clés et d'espaces publicitaires directement auprès des fournisseurs concernés. A cet effet, PIX'N COM adressera, préalablement à l'achat, une facture de provision que le Client s'engage à payer à réception, étant expressément convenu que la réalisation de la prestation sera suspendue jusqu'au complet paiement de la provision par le Client.

Article 11. Propriété intellectuelle

11.1 Droits de propriété intellectuelle de PIX'N COM

Tous les éléments présents sur les documents commerciaux de PIX'N COM (noms commerciaux, dénominations, logos, photos, textes...) sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de PIX'N COM ou de leurs propriétaires qui en ont consenti une licence ou une autorisation d'exploitation à PIX'N COM

Le Client n'est pas autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, l'un ou plusieurs de ces éléments sans l'accord exprès et écrit de PIX'N COM.

En outre, le Client garantit PIX'N COM qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux contenus qu'il transmet à PIX'N COM pour les besoins de la réalisation de la Prestation (textes, éléments visuels...), et que ces PIX'N COM ne contreviennent pas aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Dans ce cadre, le Client garantit PIX'N COM contre toute action, réclamation ou revendication d'un tiers au titre de l'utilisation de ces droits dans le cadre de la réalisation des Prestations.

11.2 Respect réciproque des droits de propriété intellectuelle

Chaque Partie s'engage à ne rien faire ni à ne rien laisser faire qui puisse porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle dont bénéficie l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage par ailleurs à faire respecter cet engagement, tant par ses représentants légaux que par ses associés, ses membres, ses salariés, et plus généralement, toute personne liée conventionnellement à elle (sous-traitant, stagiaire, intérimaire...).

11.3 Transfert des droits d'auteur relatifs à la Prestation au profit du Client

Sauf disposition dérogatoire contenue dans les conditions Générales et/ou dans le Devis, l'ensemble des droits d'auteur qui seront créés par PIX'N COM à l'occasion de la réalisation des Prestations seront transmis au Client à l'issue de la réalisation des Prestations, sous réserve de leur complet paiement. Cela comprend, le droit de reproduction en autant d'exemplaires que le Client le souhaitera, par tous moyens, sur tous supports et sur tous sites, le droit de représentation par tous procédés existants ou à venir, y compris la télédiffusion par satellite, le droit d'adaptation, par perfectionnements, corrections, simplifications, adjonctions, création d'œuvres dérivées, réalisés tant par le Client lui-même que par un prestataire de son choix, le droit d'utilisation, le droit de commercialisation.

Le prix convenu pour la réalisation de la Prestation inclut de manière forfaitaire la cession de l'ensemble de ces droits de propriété intellectuelle.

Cette cession de droits d'auteur sera réalisée automatiquement par la signature du procès-verbal de Recette, sous réserve toutefois du complet paiement par le Client du prix convenu aux termes du Contrat et de ses avenants éventuels.

11.4 Eléments *open-source*

Le Client reconnaît avoir été informé par PIX'N COM que cette dernière se réserve la possibilité d'utiliser des éléments libres, dit « *open-source* », tels que certains « *templates* », pour réaliser les Prestations.

Ces éléments étant libres de tout droit, les droits d'auteur y afférents ne seront pas cédés par PIX'N COM au Client. Ce dernier tiendra en conséquence ses droits d'utilisation de ces éléments de la licence dite « libre » qui sera jointe au code source par PIX'N COM lorsque la licence l'impose, lors de la Recette.

PIX'N COM s'interdit d'utiliser des éléments *open-source* dont la licence d'utilisation mettrait à la charge du Client une obligation de mettre le code source du site Internet intégrant lesdits éléments *open-source* à la disposition des autres développeurs utilisant des éléments *open-source*.

Article 12. Responsabilité

L'exécution de la Prestation par PIX'N COM ne peut pas intervenir sans une parfaite collaboration entre PIX'N COM et le Client. A ce sujet, il est rappelé que le Client reste le seul responsable de la véracité des documents et informations qu'il transmet à PIX'N COM.

Le Client déclare avoir été parfaitement informé que les évolutions techniques et technologiques particulièrement rapides en matière informatique, notamment en ce qui concerne les navigateurs Internet, sont susceptibles de rendre tout ou partie du site Internet objet de la Prestation obsolète dans un délai non maîtrisable par PIX'N COM, de sorte que le résultat de la Prestation ne peut en aucun cas être garanti par PIX'N COM comme étant perpétuel.

Par ailleurs, la responsabilité de PIX'N COM ne peut en aucun cas être engagée en cas de :

- retards ou d'impossibilité de réaliser la Prestation du fait du Client, par exemple et sans que cette liste ne soit limitative, dans le cas où le Client ne transmet pas dans les délais convenus les pièces et informations demandées par PIX'N COM, ou dans le cas où le Client ne permettrait pas l'accès à ses locaux à PIX'N COM alors que cet accès est nécessaire à la bonne exécution de la Prestation ;
- mauvaise utilisation ou erreur de manipulation de la part du Client et/ou des utilisateurs du site ;
- erreur résultant de documents erronés ou falsifiés par le Client ;
- dommages causés du fait du non-respect par le Client des préconisations de PIX'N COM ;
- reproduction, adaptation ou modification du site Internet par le Client et/ou ses utilisateurs et/ou un tiers à PIX'N COM ;
- anomalie ou d'interruption de fonctionnement des équipements informatiques et/ou des services réseaux du Client, non imputables à PIX'N COM ou à la Prestation ;
- survenance d'un cas de force majeure telle que définie ci-après.

En outre, la responsabilité de PIX'N COM ne peut également en aucun cas être engagée au titre de :

- l'impact commercial des Prestations de Communication ou du site marchand développé par PIX'N COM, cet impact demeurant aléatoire et PIX'N COM ne garantissant aucun résultat en la matière ;
- l'impact du référencement du site sur les moteurs de recherche, PIX'N COM ne proposant pas de prestations permettant d'améliorer ce référencement et recommandant vivement au Client de se rapprocher d'un spécialiste (rédacteur SEO et SEA) à cet effet ;
- la conformité de la gestion commerciale du Client, notamment (sans que cette liste ne soit limitative) en ce qui concerne le respect des règles de facturation, des règles relatives à l'application de la TVA, ou encore de la réglementation applicable aux produits et/ou services qu'il commercialise à travers le site Internet.

Le Client est responsable des données collectées et saisies par les utilisateurs du site Internet dans le cadre de son utilisation, PIX'N COM ne consentant aucune garantie à ce sujet.

En tout état de cause, PIX'N COM ne garantit pas des performances ou des fonctionnalités du site Internet qui n'auraient pas été prévues dans le Devis.

PIX'N COM ne garantit pas les briques *open-source* utilisées le cas échéant, dont le Client est informé que les licences d'utilisation sont elles-mêmes susceptibles d'inclure une exclusion partielle ou totale de garantie.

PIX'N COM ne garantit pas la compatibilité du site Internet avec les mises à jour et évolutions des navigateurs. En outre, PIX'N COM ne garantit pas la compatibilité du site Internet avec des navigateurs ne correspondant pas à ses préconisations (version minimale...).

Dans le cadre de la Prestation, la responsabilité contractuelle de PIX'N COM est en tout état de cause limitée au montant Hors Taxe du prix perçu au titre de la Prestation. La responsabilité de PIX'N COM ne pourra être engagée que directement et ne pourra fait l'objet d'une responsabilité indirecte.

Article 13. Force majeure

Ni le Client ni PIX'N COM ne sont responsables de la non-exécution, totale ou partielle, de leurs obligations provoquées par un évènement constitutif d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Par exception et uniquement dans le cas où le Contrat est conclu avec un Client ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation, le Client et PIX'N COM décident conventionnellement que sont notamment assimilés à des cas de force majeure déchargeant PIX'N COM de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de PIX'N COM, les grèves générales, l'incendie, l'inondation, les catastrophes naturelles, la guerre, les épidémies, les coupures de réseau Internet ou téléphonique non liées à une faute de PIX'N COM, l'impossibilité temporaire d'accès à tout ou partie des locaux du Client non liées à une faute de PIX'N COM lorsque cet accès est indispensable à la réalisation de la Prestation.

Article 14. Suspension de l'exécution de la Prestation – Résolution du Contrat

L'exécution de la Prestation peut être suspendue par PIX'N COM en cas de non-respect par le Client de ses obligations résultant des Conditions Générales et/ou des dispositions particulières contenues dans le Devis, notamment financières.

En outre, en cas d'inexécution par le Client de ses obligations résultant des Conditions Générales et/ou des dispositions particulières contenues dans le Devis, notamment financières, le Contrat peut être résolu de plein droit par PIX'N COM.

Dans ce cas, PIX'N COM conserve les acomptes éventuellement déjà perçus à titre d'indemnisation forfaitaire.

Cette résolution prend effet de plein droit quinze (15) jours après la réception par le Client d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, et exposant les griefs reprochés, demeurée sans effet.

L'exercice de cette faculté de résolution ne dispense pas le Client de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résolution, notamment sur le plan financier, et ce sans préjudice des éventuels dommages et intérêts pouvant être sollicités par PIX'N COM du fait de la résolution anticipée du Contrat aux torts du Client.

Article 15. Données personnelles

PIX'N COM, représentée par Madame Alissa GESLIN en sa qualité de déléguée à la protection des données, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel et a la qualité de responsable de traitement.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- L'intérêt légitime poursuivi par PIX'N COM en ce qui concerne les traitements suivants :
 - o La gestion par PIX'N COM de la relation avec le Client ;
- L'exécution contractuelle en ce qui concerne les traitements suivants :
 - o La production, la gestion, le suivi de la Prestation commandée par le Client ;
 - o La facturation et le recouvrement ;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires en ce qui concerne les traitements suivants :
 - o La comptabilité ;
 - o La facturation et le recouvrement ;
 - o La prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption.
- le consentement exprès du Client en ce qui concerne les traitements suivants :
 - o L'envoi d'une newsletter ;

PIX'N COM ne conserve les données personnelles que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données du Client sont conservées pendant la durée des relations contractuelles, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations du Client avec PIX'N COM. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de PIX'N COM. Dans le cas où PIX'N COM devrait transférer tout ou partie de ces données au profit d'un tiers dans le cadre de la réalisation de la Prestation commandée par le Client, PIX'N COM en avertira le Client au plus tard au moment du transfert et le bénéficiaire du transfert de ces données en avertira lui-même le Client au plus tard lors de sa première sollicitation du Client.

PIX'N COM ne transfère aucune donnée vers un pays tiers à l'Union Européenne et les sauvegardes des données sont effectuées sur des serveurs situés en France.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de PIX'N COM. Toutefois, compte tenu de l'intérêt légitime exposé ci-dessus, l'exercice de ce droit d'opposition est susceptible d'entraîner des difficultés de réalisation de la Prestation par PIX'N COM.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Ces droits peuvent être exercés par :

- Courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@inserfac.com ;
- Ou par courrier postal à l'adresse suivante : PIX'N COM – 37 Rue Joseph Desaynard – 63000 CLERMONT-FERRAND.

Le courrier électronique ou le courrier postal devra être accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 16. Droit applicable - Litiges

Le droit applicable est le droit interne français.

16.1 Règles applicables aux Clients ayant la qualité de commerçant

Tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution du Contrat et de la Prestation seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de RIOM.

16.2 Règles applicables aux Clients n'ayant pas la qualité de commerçant

A défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'exécution du Contrat et de la Prestation relèvera de la compétence des tribunaux déterminée en vertu des règles du Code de Procédure Civile.

Article 17. Annexes

1. Modèle de formulaire de rétractation
2. Méthode de transmission des réserves

Annexe 1 – Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat => APPLICABLE UNIQUEMENT DANS LE CAS PREVU A L'ARTICLE 4.2 DES CONDITIONS GENERALES)

A l'attention de :

PIX'N COM
37, Rue Joseph Desaynard
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél :07 66 54 51 72
Courriel : alissa.geslin@pixncom.com

Nous vous notifions par la présente notre rétractation du Contrat portant sur la Prestation ci-dessous :

Nom du (des) Client(s) :

Adresse du (des) Client(s) :

Date :

Signature du (des) Client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) »

Avis-type d'information relatif à l'usage du droit de rétractation

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Dans le cas prévu à l'article 4.2 des conditions Générales, vous avez le droit de vous rétracter du présent Contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du Contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) adressée à :

PIX'N COM
37, Rue Joseph Desaynard
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél :07 66 54 51 72
Courriel : dpo@inserfac.com

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent Contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent Contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

IMPORTANT : Si vous décidez d'exercer votre droit de rétractation alors que vous y aviez renoncé expressément sur le Devis afin de débiter l'exécution de la Prestation avant la fin du délai de rétractation, vous resterez redevable envers PIX'N COM d'un montant correspondant à la Prestation fournie jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter, ce montant étant proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

Annexe 2 – Méthode de formulation des réserves

Chaque réserve émise par le Client devra comporter les mentions suivantes :

Nature de la réserve : qualifier la nature de la réserve

Exemple :

- *Réserve bloquante ou non bloquante dans l'utilisation du site internet*

Type de réserve : décrire la réserve

Exemples :

- *Problème d'affichage sur la page /xxx/, le logo est trop haut.*
- *Le formulaire de contact de la page /yyy/ ne fonctionne pas.*

Navigateur web et version utilisée : indiquer le navigateur et la version utilisée

Exemple :

- *Google Chrome 114.0.5735.199 (64 bits) – version ordinateur – taille de l'écran*

Page sur laquelle se situe la réserve : indiquer l'URL de la page

Exemple :

- *<https://www.nomdelapage.com/nomdelasouspage/>*

Demande client : décrire la résolution souhaitée

Exemple :

- *Merci de bien vouloir corriger la taille et le positionnement du logo, celui-ci doit être centré, moins large et plus haut.*